

Développement et protection du patrimoine culturel

spécialité Métiers de la Culture pour le développement territorial

RNCP21077 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	342p
Code(s) ROME	K1802, G1102, L1303, L1302
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Limoges

<http://www.unilim.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel des métiers de la culture pour le développement territorial occupe une fonction d'interface entre ingénierie de développement et politiques d'aménagement. Il intervient dans toutes les activités de secrétariat général, d'organisation et dans les relations interprofessionnelles. Il participe aux séances de travail entre partenaires, il assure la coordination entre les porteurs d'action et leurs financeurs, entre les acteurs du pôle développement et ceux du pôle aménagement. Il intervient dans la gestion des ressources humaines, matérielles et financières de l'entreprise culturelle et dans la définition des objectifs de développement et des stratégies afférentes, dans l'expertise des projets, leur mise en oeuvre effective. Il gère, administre, observe, communique et sert de médiateur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Ce professionnel doit être capable de comprendre les enjeux et la complexité du secteur culturel dans ses différents domaines. Il a assimilé les principes de l'ingénierie culturelle : l'information préalable nécessaire (environnement global, contraintes réglementaires), les logiques de choix et de décision, les opérations et leur ordre d'exécution. Il sait articuler le souhaitable et possible. Il est capable de :

- gérer un projet d'aménagement de structures culturelles
- gérer des projets de développement d'actions culturelles
- gérer des événements culturels
- gérer du patrimoine culturel
- administrer des structures productrices d'actions culturelles, dans le respect des réglementations
- identifier de nouvelles formes artistiques ou de nouveaux usages patrimoniaux
- répondre à un appel d'offre ou une commande publique et établir un rendu d'étude
- monter un projet chiffré
- assurer la médiation et la coordination dans le montage d'actions et de structures, entre les acteurs de la production artistique ou de la valorisation patrimoniale (développeurs), et les politiques, financeurs publics ou privés (aménageurs) par la connaissance des logiques, des pratiques et des contraintes spécifiques aux uns et aux autres ;

à ce titre il a développé des compétences d'argumentation et de persuasion.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel travaille dans le secteur de la culture pour le développement territorial. Il évolue dans les structures suivantes :

- - les collectivités publiques (Etat, Régions, Départements, communautés de communes, ville)
- - les structures associatives et entreprises productrices d'actions culturelles
- - les agences d'ingénierie et de gestion culturelles
- - les observatoires culturels
- - tous types d'association de coordination culturelle

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel est amené à exercer les emplois suivants :

- - responsable et adjoint administratif des différents secteurs de l'activité culturelle et de loisir
- - responsable culturel du patrimoine, des arts visuels et scéniques
- - entrepreneur du spectacle
- - chargé de mission au développement culturel
- - assistant de diffusion de produits culturels
- - chargé et adjoint de production et de post-production
- - médiateur culturel
- - chef de projet et d'études

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 430 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	35 058
Jugés difficiles à recruter	14 %
Emplois saisonniers	37 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible par VES ou VAP (commission pédagogique présidée par un professeur des universités et comprenant deux enseignants chercheurs de la formation et un enseignant chercheur ayant des activités en matière de formation continue)

COMPOSITION DU JURY — VAE

3 enseignants chercheurs ainsi que 2 personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002)

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP24957

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.flsh.unilim.fr>

<http://www.unilim.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/21077/>